

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-5-2

Séance du lundi 31 mai 2021

LES INTERVENTIONS SOCIALES EN ZONE GENDARMERIE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le règlement n°360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif aux aides dites de minimis,
- VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace N° CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au Budget primitif 2021,
- VU la convention de partenariat 2020/2021 entre le Département du Haut-Rhin et le Centre d'Information sur le droit des Femmes et des Familles signée le 1^{er} juillet 2020,
- VU la demande de subvention présentée par le Centre d'Information sur le droit des Femmes et des Familles en date 28 janvier 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'Insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté du 7 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Renouvelle la mise à disposition de deux travailleurs sociaux à la Gendarmerie départementale du Bas-Rhin,
- Approuve et m'autoriser à signer la convention de mise à disposition, jointe en annexe au présent rapport, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2021 avec la Gendarmerie départementale du Bas-Rhin et la Préfecture, étant précisé que la recette sera imputée sur le chapitre 013, nature 6419, fonction 021,

- Attribue une subvention de 42 418 € au CIDFF 68 pour le financement d'un poste de travailleur social à la Gendarmerie départementale du Haut-Rhin (opération P1400003, chapitre 65, nature 65748, fonction 420). Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la CeA, le versement se fera en une seule fois conformément à la convention de partenariat 2020/2021 signée le 1^{er} juillet 2020,
- Attribue une subvention de 20 000 € à l'Association VIADUQ 67 pour le cofinancement d'un poste de secrétariat rattaché aux intervenants sociaux en Gendarmerie et au Commissariat dans le Bas-Rhin **sous réserve** d'un financement à part égale avec l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité